
296ème séance plénière

PC Journal No. 296, Point 3 de l'ordre du jour

DECISION No. 368
BUDGET ADDITIONNEL POUR L'OPERATION D'OBSERVATION
DES FRONTIERES DANS LE CADRE DE LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE
POUR LA PERIODE DU 16 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2000

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 334 du 15 décembre 1999 concernant l'élargissement de l'opération d'observation des frontières dans le cadre de la Mission de l'OSCE en Géorgie pour observer et faire rapport sur les mouvements entre la frontière de la Géorgie et la frontière Tchétchène de la Fédération de Russie,

Rappelant en outre sa Décision No 346 du 13 avril 2000 prolongeant l'opération d'observation des frontières jusqu'au 15 novembre 2000,

- Approuve un budget additionnel d'un montant de 844 200 euros pour l'opération d'observation des frontières dans le cadre de la Mission de l'OSCE en Géorgie telle que présentée dans le Document PC.IFC/76/00. Ce budget additionnel couvre la période du 16 septembre 2000 jusqu'au 15 novembre 2000 et sera mis en oeuvre conformément à la proposition du Secrétaire général en date du 3 août 2000 (PC/IFC/76/00).